

VILLE D'EU
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2025/077/DEL/4.1
Séance du 26 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 mars, à 19 h 15, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, Mme DUJEANCOURT Anne, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoint, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, Mme FIRION Isabelle, M. DANJEAN Laurent, M. VASSELIN Julien, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. ACCARD Stéphane, M. DUCHAUSSOY Joël, M. MANGEON Stéphen, M. NORBERT Jean, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : M. SEIGNEUR Pascal par M. BARBIER Michel, Mme ROCHE Karine par Mme BRIFFARD Claudine, Mme CHAVES Hélène par M. GODEMAN Sébastien, M. RUELLOUX Samuel par M. LLOPEZ Laurent, Mme BOUQUET Marie-Odile par M. DENEUFVE Gilbert, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé M. CARBONNET Yann par Mme INZANI Béatrice, Mme THERIN Aurélie par Mme DUJEANCOURT Anne.

Absent :

Le secrétariat a été assuré par : M. VASSELIN Julien.

Date de convocation : 20/03/2025	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 21	Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

Objet : PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE 3 EMPLOIS NON PERMANENTS à DUREE DETERMINEE – CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, dans le cadre de l'ouverture du camping municipal au 01/06/2025, les nécessités et la continuité du service exigent l'emploi de personnels non permanents pour des besoins occasionnels (accroissement saisonnier d'activité conformément à l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique).

A ce titre, il est proposé la création de 3 emplois non permanents pour le camping municipal comme suit :

- 1 emploi d'adjoint technique contractuel (échelle C1) à temps complet
- Rémunération : Echelon 1
- Durée : du 01/06/2025 au 30/09/2025
- Missions : accueil – surveillance - réservation - régie – entretien des locaux du camping – animation
- 1 emploi d'adjoint technique contractuel (échelle C1) à temps non complet (moyenne de 96h./mois)

.../...

- Rémunération : Echelon 1
- Durée : du 01/06/2025 au 30/09/2025
- Missions : accueil – surveillance - réservation - régie – entretien des locaux du camping – animation

- 1 emploi d'adjoint technique contractuel (échelle C1) à temps non complet (moyenne de 102h./mois)

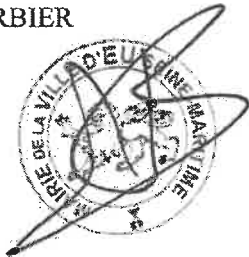
- Rémunération : Echelon 1
- Durée : du 15/06/2025 au 31/08/2025
- Missions : accueil – surveillance - réservation - régie – entretien des locaux du camping – animation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne son accord pour la création des emplois saisonniers et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires aux recrutements.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,
Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,
Julien VASSELIN